

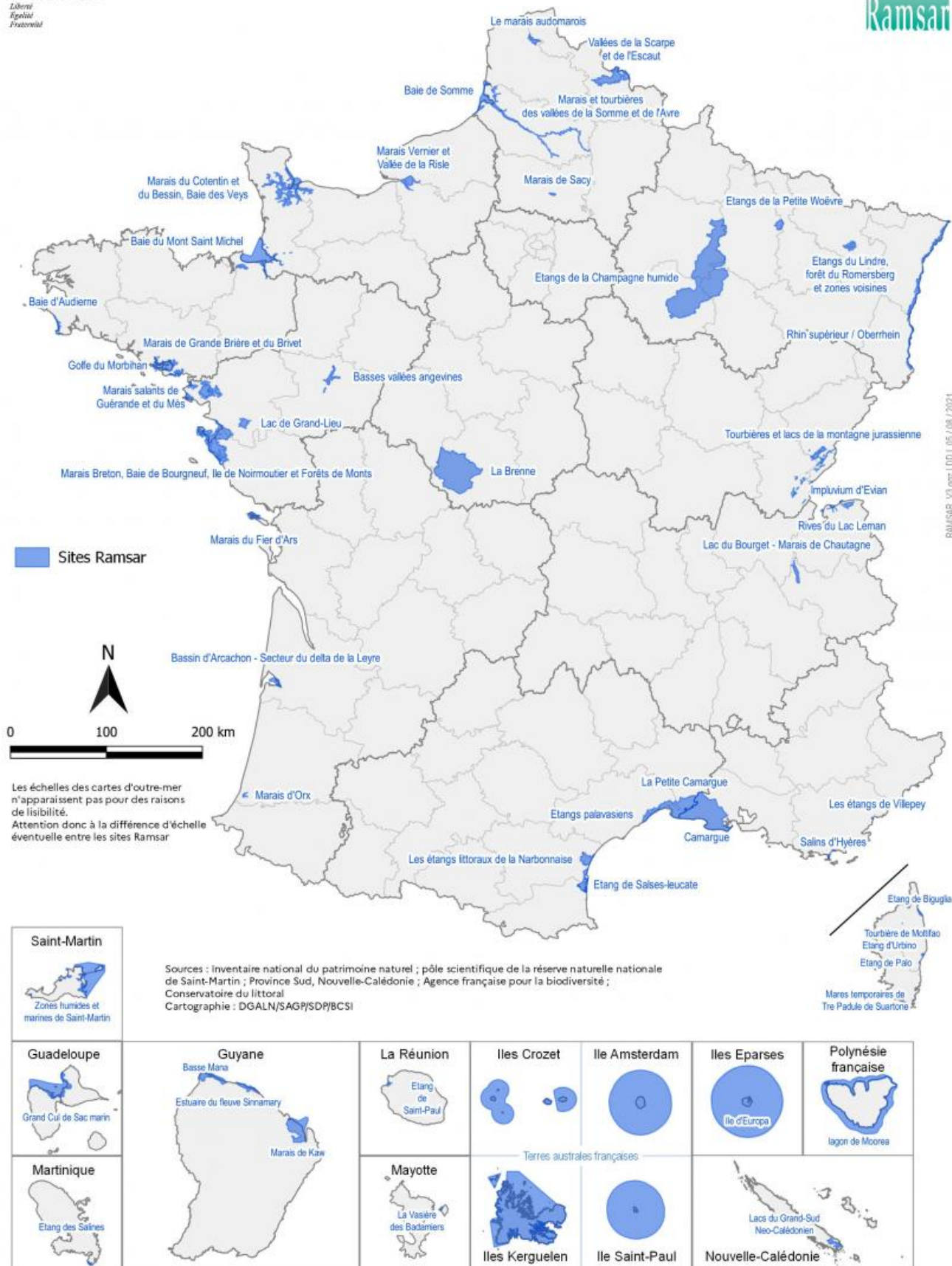
Les sites reconnus

Les zones humides d'importance internationale : les sites Ramsar

A l'échelle internationale, les zones humides sont les seuls milieux naturels à faire l'objet d'une convention particulière pour leur conservation et leur utilisation rationnelle : **la convention de Ramsar**. Au 4 septembre 2021, 2431 sites sont reconnus d'importance internationale par cette convention. Ils couvrent une superficie de plus de 254 millions d'hectares à travers le monde.

Les sites Ramsar en France

Zones humides d'importance internationale au titre de la Convention de Ramsar



La France a ratifié la convention de Ramsar le 1er décembre 1986. Au 4 septembre 2021, elle a inscrit 51 sites d'importance internationale, d'une superficie de plus de 3,7 millions d'hectares, aussi bien sur le territoire métropolitain qu'outre mer.

Certaines zones humides françaises sont des sites reconnus au niveau européen ou international et /ou bénéficiant de mesures de protection.



Cliquer sur la carte pour découvrir ces sites exceptionnels

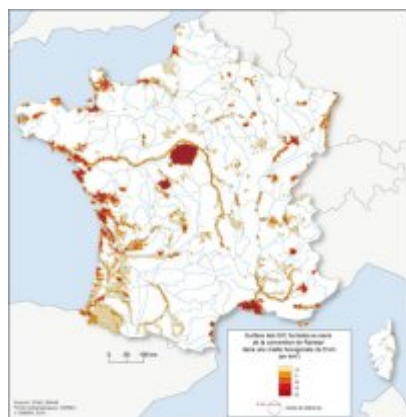
Source : MNHN, MTE, OFB 2021.

Les zones humides et les conventions et programmes internationaux

Les milieux humides notoires sont reconnus dans diverses autres **conventions et programmes internationaux**. C'est le cas par exemple du golfe de Porto et du mont Saint Michel dans la convention portant sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel -**liste du patrimoine mondial** de l'UNESCO- ou encore de la Camargue dans le programme « Man and Biosphère » -**liste des réserves de biosphère**-...

Les zones humides et le réseau Natura 2000

Les sites humides d'intérêt communautaire en France



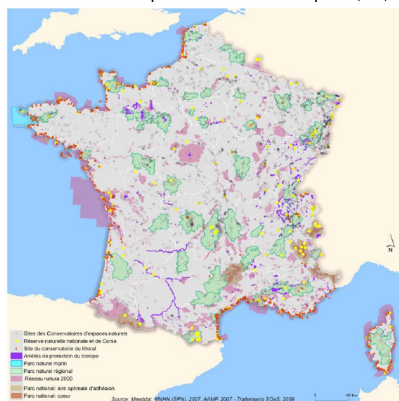
Le **réseau Natura 2000**, initié par l'Union européenne, regroupe environ 25 000 sites écologiques qui visent à préserver les habitats et les espèces naturelles animales et végétales. Il reconnaît et protège les sites d'importance pour les oiseaux de la directive oiseau et les habitats et les espèces -insectes, poissons, amphibiens, reptiles, mammifères- de la directive habitat de l'UE parmi lesquels on compte les habitats et les espèces des milieux humides.

Cliquer sur la carte pour l'agrandir

Source : CGDD/SoeS - MNHN - ONEMA. 2009.

Les zones humides dans les autres espaces naturels protégés

Carte des instruments de protection sur le territoire métropolitain (2008)



Les zones humides peuvent être concernées par une ou plusieurs mesure(s) de protection règlementaire - réserve naturelle, arrêtés préfectoraux de protection de biotope...- foncière - propriété du conservatoire du littoral ...- ou contractuelle - charte de Parc Naturel Régional... - (Cf. « **espaces naturels protégés** »)

En 2008, les réserves naturelles nationales protègent 48 792 hectares de zones humides en France (O.Cizel d'après les statistiques de l'Observatoire national des réserves naturelles) A la même époque, 11 507 hectares de milieux humides - Tourbières, marais, écosystèmes alluviaux, littoraux, marins et aquatiques - sont acquis ou gérés par les conservatoires d'espaces naturels (M.Isenmann d'après ENF.)

Les zones humides d'intérêt environnemental particulier

Les zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP) sont des zones humides dont le maintien ou la restauration présente un intérêt pour la gestion intégrée du bassin versant, ou une valeur touristique, écologique, paysagère ou cynégétique particulière. Elles sont délimitées par le préfet et font l'objet de programmes d'actions spécifiques. Elles sont identifiées à partir d'une réflexion sur la cartographie des surfaces jouant un rôle important pour l'ensemble des fonctions de la zone humide. Des démarches de schéma d'aménagement et de gestion des eaux peuvent les identifier.

Dans ces périmètres, des zones stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE) peuvent être définies. (Cf. "**ZHIEP & ZSGE**")

L'identification de ces périmètres est peu développée à l'heure actuelle du fait de son inscription récente dans les textes législatifs et réglementaires.